

**ARRETE N° 2020-2021-66 PORTANT RECEVABILITE DES CANDIDATURES
ET COMPOSITION DES LISTES DE CANDIDATS
POUR LE RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS
DANS LE COLLEGE 1 SECTEUR 4 (SANTE) DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE
DU CONSEIL ACADEMIQUE (CAC) DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION**

-

SCRUTINS DU 1^{ER} DECEMBRE 2020

LE PRÉSIDENT

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2 et D. 719-1 et suivants ;

Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;

Vu l'arrêté n° 2020-2021-60 portant organisation des élections et convocation des électeurs pour le renouvellement des représentants des personnels dans le collège A du Conseil d'administration, collège 1, secteur 1 (DEG) et 4 (SANTE) de la Commission de la recherche du Conseil académique et le collège A, secteur 2 (LSHS) de la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique ;

Vu l'arrêté n° 2020-2021-37 portant proclamation des élections du 25 septembre 2020 pour la désignation des représentants des personnels à la Commission de la recherche (CR) du Conseil académique (CAC) de l'Université de La Réunion - Collège 1 secteur 4 SANTE ;

Vu les décisions 2020-02 et 2020-03 de la Commission de contrôle des opérations électorales en date du 14 octobre 2020 prononçant l'annulation des scrutins en date du 25 septembre 2020 sur les collèges A du Conseil d'administration, 1° des secteurs 1 et 4 de la Commission de la recherche du Conseil académique et A du secteur 2 de la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique ;

Vu la consultation du Comité électoral consultatif en date 19 novembre 2020 ;

Vu l'ensemble des dépôts de candidatures ;

Vu l'ensemble des documents électoraux et pièces produites ;

Vu le procès-verbal de tirage sort de l'ordre d'affichage des listes de candidatures en date du 19 novembre 2020 ;

ARRÊTE :

Article 1 - Objet :

Le présent arrêté a pour objet de déclarer la recevabilité des candidatures reçues dans les délais impartis et remplissant les conditions réglementaires fixées, notamment dans le Code de l'éducation, pour les scrutins du 1^{er} décembre 2020, en vue de l'élection des représentants des personnels appelés à siéger au sein de la Commission de la recherche (CR) du Conseil académique (Cac) dans le cadre du renouvellement partiel des Conseils centraux de l'Université de La Réunion.

Article 2 – Liste des candidatures recevables pour les élections à la CR – collège 1°secteur 4 (SANTE) :

Sont déclarées recevables, les listes de candidatures suivantes, en vue de l'élection des représentants des personnels du Collège 1° secteur 4 (SANTE) de la CR :

Secteur de formation	Ordre de classement préférentiel	LISTES DE CANDIDATURES RECEVABLES	
		CAP 2024	Nouvel Elan
Santé S4	1	MEILHAC Olivier	LEFEBVRE D'HELLEN COURT Christian
	2	RIQUEL-LEVENEUR Line	MARIMOUTOU Catherine

Article 3 – Exécution et mesures de publicité :

La direction générale des services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par voie d'affichage et sur le site intranet et internet de l'université.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2020

Le Président de l'Université de La Réunion



Pr. Frédéric MIRANVILLE